

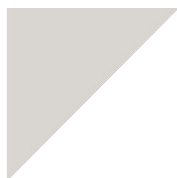
# Recueil

## des Actes Administratifs

# 2023

Partie 1 - Conseil départemental - N° 1-07

Séance du 18 octobre 2023





## SOMMAIRE

-----

Election de la Présidente du Conseil départemental (ID WD : 30017).....	5
Détermination de la composition de la Commission permanente (ID WD : 30018).....	9
Election des membres de la Commission permanente et des Vice-présidents (ID WD : 30019).....	13
Formation des commissions réglementaires (ID WD : 30020).....	18
Délégation de compétences à la Commission permanente (ID WD : 30010).....	24
Délégation de compétences à la Présidente du Conseil départemental (ID WD : 30006).....	32
Délégation de compétence à la Présidente du Conseil départemental pour ester en justice (ID WD : 30074).....	37





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

**DOSSIER N° 1**

**SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023**

-----

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER de la présidence du Conseil départemental le 4 octobre 2023, après son élection au Sénat le 24 septembre 2023, et conformément aux dispositions de l'article L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental se réunit le mercredi 18 octobre 2023 à 18 h, en l'Hôtel du Département dans la salle Guillaume Louis.

**Sont présents :**

M. Jean-Gérard PAUMIER, MME Nadège ARNAULT, M. Patrick MICHAUD, MME Valérie GERVES, M. Judicaël OSMOND, MME Pascale DEVALLEE, M. Olivier LEBRETON, MME Sylvie GINER, M. Alain ANCEAU, MME Valérie JABOT, M. Etienne MARTEGOUTTE, MME Cécile CHEVILLARD, M. Cédric DE OLIVEIRA, MME Isabelle RAIMOND-PAVERO, M. Gérard DUBOIS, MME Jocelyne COCHIN, MME Geneviève GALLAND, M. Franck CHARTIER, MME Brigitte DUPUIS, MME Valérie TUROT, M. Brice DROINEAU, MME Barbara DARNET-MALAQUIN, M. Bruno FENET, MME Eloïse DRAPEAU, M. Laurent THIEUX, MME Agnès MONMARCHÉ-VOISINE, M. Rémi LEVEAU, MME Anne TRUET, M. Bernard DESROSIERS, MME Martine CHAIGNEAU, M. Franck GAGNAIRE, MME Sabrina HAMADI, M. François LAFOURCADE, MME Ursula VOGT

**Sont absents et excusés :**

M. Vincent LOUAULT a donné pouvoir à M. Jean-Gérard PAUMIER  
M. Henri ALFANDARI a donné pouvoir à MME Nadège ARNAULT  
MME Solenne MARCHAND a donné pouvoir à M. Bernard DESROSIERS  
M. Jean-Marie CARLES a donné pouvoir à MME Martine CHAIGNEAU

.....

L'Assemblée départementale est présidée par Madame Jocelyne COCHIN, doyenne d'âge, Monsieur Rémi LEVEAU, benjamin de l'Assemblée remplissant les fonctions de secrétaire.  
Constatation a été faite par la Présidente que les conditions de quorum sont réunies, la séance est donc ouverte.

.....

### ELECTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (ID WD : 30017)

A la suite de la démission de Monsieur Jean Gérard Paumier le 4 octobre 2023, le Conseil départemental d'Indre et Loire se réunit le mercredi 18 octobre 2023 pour procéder à l'élection du président, à la détermination de la composition de la commission permanente et à l'élection des membres de la commission permanente.

Selon les dispositions de l'article L 3122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, "Le Président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil Départemental pour une durée de six ans. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil Départemental. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge."

Sous la présidence du doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire, les opérations suivantes ont été enregistrées :

Premier tour

***Retour sommaire***

Deux candidatures à la Présidence ont été enregistrées : Madame Nadège ARNAULT et Madame Sabrina HAMADI

Il est alors procédé à l'élection du Président au scrutin secret.

Il y a 38 votants.

Les résultats sont les suivants :

Mme Nadège ARNAULT : 26 voix

Mme Sabrina HAMADI : 3 voix

Bulletins blancs : 7 voix

Bulletins nuls : 2 voix

A la suite des opérations liées à cette élection, Madame Nadège ARNAULT ayant obtenu 26 voix, et la majorité absolue étant de 20, Madame Nadège ARNAULT a été déclarée élue Présidente du Conseil Départemental au 1er tour.

### **DELIBÉRATION**

Madame Nadège ARNAULT est élue Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et prend place à la tribune.

.....  
Acte exécutoire après transmission et publication, les actes de portée individuelle devant être notifiés.  
L'original de ce document a été signé électroniquement



Signé électroniquement par : Boris  
COURBARON  
Date de signature : 19/10/2023  
Qualité : COURBARON Boris







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

**DOSSIER N° 2**

**SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023**

-----

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER de la présidence du Conseil départemental le 4 octobre 2023, après son élection au Sénat le 24 septembre 2023, et conformément aux dispositions de l'article L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental se réunit le mercredi 18 octobre 2023 à 18 h, en l'Hôtel du Département dans la salle Guillaume Louis.

**Sont présents :**

M. Jean-Gérard PAUMIER, MME Nadège ARNAULT, M. Patrick MICHAUD, MME Valérie GERVES, M. Judicaël OSMOND, MME Pascale DEVALLEE, M. Olivier LEBRETON, MME Sylvie GINER, M. Alain ANCEAU, MME Valérie JABOT, M. Etienne MARTEGOUTTE, MME Cécile CHEVILLARD, M. Cédric DE OLIVEIRA, MME Isabelle RAIMOND-PAVERO, M. Gérard DUBOIS, MME Jocelyne COCHIN, MME Geneviève GALLAND, M. Franck CHARTIER, MME Brigitte DUPUIS, MME Valérie TUROT, M. Brice DROINEAU, MME Barbara DARNET-MALAQUIN, M. Bruno FENET, MME Eloïse DRAPEAU, M. Laurent THIEUX, MME Agnès MONMARCHÉ-VOISINE, M. Rémi LEVEAU, MME Anne TRUET, M. Bernard DESROSIERS, MME Martine CHAIGNEAU, M. Franck GAGNAIRE, MME Sabrina HAMADI, M. François LAFOURCADE, MME Ursula VOGT

**Sont absents et excusés :**

M. Vincent LOUAULT a donné pouvoir à M. Jean-Gérard PAUMIER  
M. Henri ALFANDARI a donné pouvoir à MME Nadège ARNAULT  
MME Solenne MARCHAND a donné pouvoir à M. Bernard DESROSIERS  
M. Jean-Marie CARLES a donné pouvoir à MME Martine CHAIGNEAU

.....  
La séance est présidée par Madame Nadège ARNAULT, Présidente du Conseil départemental.  
.....

### DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE (ID WD : 30018)

Conformément à l'article L.3122-5, alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental fixe le nombre de Vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente.

Madame la Présidente propose que la Commission permanente soit composée de 37 membres en plus de la Présidente du Conseil départemental.

Il est procédé au vote à main levée.  
Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Madame la Présidente propose de fixer le nombre des vice-présidents à 11.

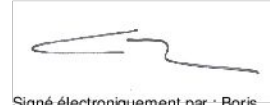
Il est procédé au vote à main levée.  
Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

***Retour sommaire***

**DELIBERATION**

La détermination de la composition de la Commission permanente (37 membres en plus de la Présidente et 11 vice-présidents) est adoptée à l'unanimité.

.....  
Acte exécutoire après transmission et publication, les actes de portée individuelle devant être notifiés.  
L'original de ce document a été signé électroniquement



Signé électroniquement par : Boris  
COURBARON  
Date de signature : 19/10/2023  
Qualité : COURBARON Boris





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

DOSSIER N° 3

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER de la présidence du Conseil départemental le 4 octobre 2023, après son élection au Sénat le 24 septembre 2023, et conformément aux dispositions de l'article L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental se réunit le mercredi 18 octobre 2023 à 18 h, en l'Hôtel du Département dans la salle Guillaume Louis.

### Sont présents :

M. Jean-Gérard PAUMIER, MME Nadège ARNAULT, M. Patrick MICHAUD, MME Valérie GERVES, M. Judicaël OSMOND, MME Pascale DEVALLEE, M. Olivier LEBRETON, MME Sylvie GINER, M. Alain ANCEAU, MME Valérie JABOT, M. Etienne MARTEGOUTTE, MME Cécile CHEVILLARD, M. Cédric DE OLIVEIRA, MME Isabelle RAIMOND-PAVERO, M. Gérard DUBOIS, MME Jocelyne COCHIN, MME Geneviève GALLAND, M. Franck CHARTIER, MME Brigitte DUPUIS, MME Valérie TUROT, M. Brice DROINEAU, MME Barbara DARNET-MALAQUIN, M. Bruno FENET, MME Eloïse DRAPEAU, M. Laurent THIEUX, MME Agnès MONMARCHÉ-VOISINE, M. Rémi LEVEAU, MME Anne TRUET, M. Bernard DESROSIERS, MME Martine CHAIGNEAU, M. Franck GAGNAIRE, MME Sabrina HAMADI, M. François LAFOURCADE, MME Ursula VOGT

### Sont absents et excusés :

M. Vincent LOUAULT a donné pouvoir à M. Jean-Gérard PAUMIER  
M. Henri ALFANDARI a donné pouvoir à MME Nadège ARNAULT  
MME Solenne MARCHAND a donné pouvoir à M. Bernard DESROSIERS  
M. Jean-Marie CARLES a donné pouvoir à MME Martine CHAIGNEAU

.....  
La séance est présidée par Madame Nadège ARNAULT, Présidente du Conseil départemental.  
.....

### ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DES VICE-PRÉSIDENTS (ID WD : 30019)

Conformément à l'article L.3122-5, alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales, une suspension de séance d'une heure est respectée, pour le dépôt de listes.

La séance est levée à 18 h 44

La séance est reprise à 19 h 44

Madame la Présidente constate qu'une seule liste a été déposée.  
Celle-ci est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Madame la Présidente en donne lecture :

- 1 Monsieur Cédric DE OLIVEIRA
- 2 Madame Pascale DEVALLEE
- 3 Monsieur Olivier LEBRETON
- 4 Madame Valérie GERVES

**Retour sommaire**

- 5 Monsieur Judicaël OSMOND
- 6 Madame Sylvie GINER
- 7 Monsieur Patrick MICHAUD
- 8 Madame Valérie JABOT
- 9 Monsieur Alain ANCEAU
- 10 Madame Cécile CHEVILLARD
- 11 Monsieur Etienne MARTEGOUTTE
- 12 Madame Brigitte DUPUIS
- 13 Monsieur Franck CHARTIER
- 14 Madame Barbara DARNET-MALAQUIN
- 15 Monsieur Bruno FENET
- 16 Madame Valérie TUROT
- 17 Monsieur Brice DROINEAU
- 18 Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO
- 19 Monsieur Henri ALFANDARI
- 20 Madame Eloïse DRAPEAU
- 21 Monsieur Jean-Gérard PAUMIER
- 22 Madame Geneviève GALLAND
- 23 Monsieur Gérard DUBOIS
- 24 Madame Jocelyne COCHIN
- 25 Monsieur Vincent LOUAULT
- 26 Madame Anne TRUET
- 27 Monsieur Rémi LEVEAU
- 28 Madame Martine CHAIGNEAU
- 29 Monsieur Jean-Marie CARLES
- 30 Madame Agnès MONMARCHE-VOISINE
- 31 Monsieur Laurent THIEUX
- 32 Madame Solenne MARCHAND
- 33 Monsieur Bernard DESROSIERS
- 34 Madame Ursula VOGT
- 35 Monsieur François LAFOURCADE
- 36 Madame Sabrina HAMADI
- 37 Monsieur Franck GAGNAIRE

Les différents sièges de la Commission permanente sont consécutivement pourvus immédiatement dans l'ordre de liste, en application de l'article L.3122-5 alinéa 2 et 3 du Code général des collectivités territoriales.

## **DELIBERATION**

En application de l'article L.3122-5, du Code général des collectivités territoriales, la liste des membres composant la Commission permanente est ainsi constituée :

La liste définitive de la Commission permanente :

Présidente : Nadège ARNAULT

Vice-Présidents :

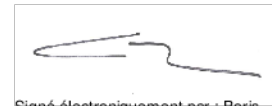
- |                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| 1ère Vice-présidence :  | Monsieur Cédric DE OLIVEIRA  |
| 2ème Vice-présidence :  | Madame Pascale DEVALLEE      |
| 3ème Vice-présidence :  | Monsieur Olivier LEBRETON    |
| 4ème Vice-présidence :  | Madame Valérie GERVES        |
| 5ème Vice-présidence :  | Monsieur Judicaël OSMOND     |
| 6ème Vice-présidence :  | Madame Sylvie GINER          |
| 7ème Vice-présidence :  | Monsieur Patrick MICHAUD     |
| 8ème Vice-présidence :  | Madame Valérie JABOT         |
| 9ème Vice-présidence :  | Monsieur Alain ANCEAU        |
| 10ème Vice-présidence : | Madame Cécile CHEVILLARD     |
| 11ème Vice-présidence : | Monsieur Etienne MARTEGOUTTE |

**[Retour sommaire](#)**

## Autres membres :

- Madame Brigitte DUPUIS
- Monsieur Franck CHARTIER
- Madame Barbara DARNET-MALAQUIN
- Monsieur Bruno FENET
- Madame Valérie TUROT
- Monsieur Brice DROINEAU
- Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO
- Monsieur Henri ALFANDARI
- Madame Eloïse DRAPEAU
- Monsieur Jean-Gérard PAUMIER
- Madame Geneviève GALLAND
- Monsieur Gérard DUBOIS
- Madame Jocelyne COCHIN
- Monsieur Vincent LOUAULT
- Madame Anne TRUET
- Monsieur Rémi LEVEAU
- Madame Martine CHAIGNEAU
- Monsieur Jean-Marie CARLES
- Madame Agnès MONMARCHE-VOISINE
- Monsieur Laurent THIEUX
- Madame Solenne MARCHAND
- Monsieur Bernard DESROSIERS
- Madame Ursula VOGT
- Monsieur François LAFOURCADE
- Madame Sabrina HAMADI
- Monsieur Franck GAGNAIRE

.....  
Acte exécutoire après transmission et publication, les actes de portée individuelle devant être notifiés.  
L'original de ce document a été signé électroniquement



Signé électroniquement par : Boris  
COURBARON  
Date de signature : 19/10/2023  
Qualité : COURBARON Boris







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

DOSSIER N° 4

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

-----

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER de la présidence du Conseil départemental le 4 octobre 2023, après son élection au Sénat le 24 septembre 2023, et conformément aux dispositions de l'article L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental se réunit le mercredi 18 octobre 2023 à 18 h, en l'Hôtel du Département dans la salle Guillaume Louis.

**Sont présents :**

M. Jean-Gérard PAUMIER, MME Nadège ARNAULT, M. Patrick MICHAUD, MME Valérie GERVES, M. Judicaël OSMOND, MME Pascale DEVALLEE, M. Olivier LEBRETON, MME Sylvie GINER, M. Alain ANCEAU, MME Valérie JABOT, M. Etienne MARTEGOUTTE, MME Cécile CHEVILLARD, M. Cédric DE OLIVEIRA, MME Isabelle RAIMOND-PAVERO, M. Gérard DUBOIS, MME Jocelyne COCHIN, MME Geneviève GALLAND, M. Franck CHARTIER, MME Brigitte DUPUIS, MME Valérie TUROT, M. Brice DROINEAU, MME Barbara DARNET-MALAQUIN, M. Bruno FENET, MME Eloïse DRAPEAU, M. Laurent THIEUX, MME Agnès MONMARCHÉ-VOISINE, M. Rémi LEVEAU, MME Anne TRUET, M. Bernard DESROSIERS, MME Martine CHAIGNEAU, M. Franck GAGNAIRE, MME Sabrina HAMADI, M. François LAFOURCADE, MME Ursula VOGT

**Sont absents et excusés :**

M. Vincent LOUAULT a donné pouvoir à M. Jean-Gérard PAUMIER  
 M. Henri ALFANDARI a donné pouvoir à MME Nadège ARNAULT  
 MME Solenne MARCHAND a donné pouvoir à M. Bernard DESROSIERS  
 M. Jean-Marie CARLES a donné pouvoir à MME Martine CHAIGNEAU

.....  
 La séance est présidée par Madame Nadège ARNAULT, Présidente du Conseil départemental.  
 .....

### FORMATION DES COMMISSIONS RÉGLEMENTAIRES (ID WD : 30020)

En application de l'article L.3121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental peut former ses commissions règlementaires, en fixer librement le nombre la composition et le mode de fonctionnement.

Je propose à votre assemblée la formation de cinq commissions, organisées et composées comme suit et de voter à main levée :

- Nombre, intitulé et présidence des commissions règlementaires

N° DE COMMISSION	INTITULÉ	PRÉSIDENT
1 <sup>ère</sup>	Affaires financières et administration générale	Jocelyne COCHIN
2 <sup>ème</sup>	Affaires sociales	Geneviève GALLAND
3 <sup>ème</sup>	Aménagement du territoire et Transition	Gérard DUBOIS

**Retour sommaire**

	environnementale	
4 <sup>ème</sup>	Collèges et politique éducative	Isabelle RAIMOND-PAVERO
5 <sup>ème</sup>	Tourisme, Culture, Sports et Vie associative	Eloïse DRAPEAU

- Nombre de conseillers départementaux dans chaque commission

INTITULÉ DES COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES
Affaires financières et administration générale	13
Affaires sociales	14
Aménagement du territoire et Transition environnementale	13
Collèges et politique éducative	14
Tourisme, Culture, Sport et Vie associative	17

- Répartition des élus au sein des commissions règlementaires

### 1<sup>ère</sup> Commission – Affaires financières et administration générale

Présidente : Jocelyne COCHIN

1<sup>er</sup> Vice-Président : Franck CHARTIER

- Alain ANCEAU
- Cédric DE OLIVEIRA
- Brice DROINEAU
- Gérard DUBOIS
- Valérie JABOT
- Olivier LEBRETON
- Jean-Gérard PAUMIER
- Laurent THIEUX
- Franck GAGNAIRE
- Rémi LEVEAU
- Sabrina HAMADI

### 2<sup>ème</sup> Commission – Affaires sociales

Présidente : Geneviève GALLAND

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente : Barbara DARNET-MALAQUIN

- Cécile CHEVILLARD
- Pascale DEVALLEE
- Brigitte DUPUIS
- Eloïse DRAPEAU
- Valérie JABOT
- Henri ALFANDARI
- Vincent LOUAULT
- Valérie TUROT
- Jean-Marie CARLES
- Anne TRUET
- Agnès MONMARCHE VOISINE
- Ursula VOGT

### 3<sup>ème</sup> Commission – Aménagement du territoire et Transition environnementale

*Retour sommaire*

Président : Gérard DUBOIS

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente : Brigitte DUPUIS

- Alain ANCEAU
- Bruno FENET
- Valérie GERVES
- Sylvie GINER
- Vincent LOUAULT
- Patrick MICHAUD
- Olivier LEBRETON
- Martine CHAIGNEAU
- Rémi LEVEAU
- Bernard DESROSIERS
- Sabrina HAMADI

#### **4<sup>ème</sup> Commission – Collèges et politique éducative**

Présidente : Isabelle RAIMOND-PAVERO

1<sup>er</sup> Vice-Président : Bruno FENET

- Jocelyne COCHIN
- Eloïse DRAPEAU
- Pascale DEVALLEE
- Valérie GERVES
- Etienne MARTEGOUTTE
- Patrick MICHAUD
- Judicaël OSMOND
- Valérie TUROT
- Anne TRUET
- François LAFOURCADE
- Solenne MARCHAND
- Franck GAGNAIRE

#### **5<sup>ème</sup> Commission – Tourisme, Culture, Sports et Vie associative**

Présidente : Eloïse DRAPEAU

1<sup>er</sup> Vice-Président : Brice DROINEAU

- Henri ALFANDARI
- Franck CHARTIER
- Cécile CHEVILLARD
- Geneviève GALLAND
- Sylvie GINER
- Etienne MARTEGOUTTE
- Judicaël OSMOND
- Jean-Gérard PAUMIER
- Barbara DARNET-MALAQUIN
- Brigitte DUPUIS
- Olivier LEBRETON
- Jean-Marie CARLES
- Bernard DESROSIERS
- François LAFOURCADE
- Franck GAGNAIRE

#### **Votes :**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

***Retour sommaire***

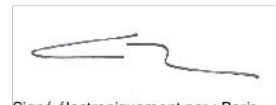


**DELIBERATION**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le nombre, l'intitulé et le choix des présidents des commissions réglementaires, ainsi que la répartition des élus au sein de ces commissions.

.....  
Acte exécutoire après transmission et publication, les actes de portée individuelle devant être notifiés.  
L'original de ce document a été signé électroniquement



Signé électroniquement par : Boris  
COURBARON  
Date de signature : 19/10/2023  
Qualité : COURBARON Boris







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

DOSSIER N° 5

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

-----

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER de la présidence du Conseil départemental le 4 octobre 2023, après son élection au Sénat le 24 septembre 2023, et conformément aux dispositions de l'article L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental se réunit le mercredi 18 octobre 2023 à 18 h, en l'Hôtel du Département dans la salle Guillaume Louis.

**Sont présents :**

M. Jean-Gérard PAUMIER, MME Nadège ARNAULT, M. Patrick MICHAUD, MME Valérie GERVES, M. Judicaël OSMOND, MME Pascale DEVALLEE, M. Olivier LEBRETON, MME Sylvie GINER, M. Alain ANCEAU, MME Valérie JABOT, M. Etienne MARTEGOUTTE, MME Cécile CHEVILLARD, M. Cédric DE OLIVEIRA, MME Isabelle RAIMOND-PAVERO, M. Gérard DUBOIS, MME Jocelyne COCHIN, MME Geneviève GALLAND, M. Franck CHARTIER, MME Brigitte DUPUIS, MME Valérie TUROT, M. Brice DROINEAU, MME Barbara DARNET-MALAQUIN, M. Bruno FENET, MME Eloïse DRAPEAU, M. Laurent THIEUX, MME Agnès MONMARCHÉ-VOISINE, M. Rémi LEVEAU, MME Anne TRUET, M. Bernard DESROSIERS, MME Martine CHAIGNEAU, M. Franck GAGNAIRE, MME Sabrina HAMADI, M. François LAFOURCADE, MME Ursula VOGT

**Sont absents et excusés :**

M. Vincent LOUAULT a donné pouvoir à M. Jean-Gérard PAUMIER  
M. Henri ALFANDARI a donné pouvoir à MME Nadège ARNAULT  
MME Solenne MARCHAND a donné pouvoir à M. Bernard DESROSIERS  
M. Jean-Marie CARLES a donné pouvoir à MME Martine CHAIGNEAU

.....  
La séance est présidée par Madame Nadège ARNAULT, Présidente du Conseil départemental.  
.....

### DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À LA COMMISSION PERMANENTE (ID WD : 30010)

Le présent rapport vise à adopter la délégation de compétences accordée à la Commission permanente.
---

Il est demandé à l'assemblée départementale de se prononcer sur les délégations de pouvoirs suivantes :

Conformément à l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est donné délégation à la commission permanente pour les domaines ci-après dans le cadre des crédits votés par le conseil départemental, dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur ainsi que des modalités qu'il aurait pu déterminer.

**I Délégations « tous secteurs de compétences confondus »**

1-1 Approbation des mandats spéciaux accordés aux conseillers départementaux.

1-2 Remplacement de conseillers départementaux siégeant au sein d'organismes extérieurs.

1-3 Autorisation à l'exécutif départemental de défendre le département dans les actions en justice qui ne lui ont pas été déléguées par l'assemblée départementale sur le fondement de l'article L. 3221-10-1 alinéa 2 du CGCT.

***Retour sommaire***

1-4 Adhésion à des associations.

1-5 Attribution des aides financières votées par le conseil départemental sous forme de crédits globaux, de lignes budgétaires, ou de fonds, en application des critères retenus par l'assemblée, que les bénéficiaires soient des personnes physiques ou morales, à l'exception des subventions d'un montant supérieur à 40 000 euros attribués dans le cadre du programme départemental Atout Eco 37.

1-6 Déclassements de biens meubles ou immeubles appartenant ou mis à disposition du département.

1-7 Acquisition et cession des biens mobiliers supérieurs à 4 600 €.

1-8 Approbation des acquisitions, cessions ou échanges de terrains, immeubles ou droits réels immobiliers par voie amiable ou d'expropriation

1-9 Conclusion ou révision du louage de choses si la durée excède 12 ans.

1-10 Acceptation des dons d'ouvrages qui seront remis et inventoriés à la direction déléguée du livre et de la Lecture publique, des dons de documents et archives qui seront remis et inventoriés à la direction des archives de Touraine, ainsi que des dons d'objets, documents et collections intéressant les monuments et musées départementaux, lorsque ces dons sont grevés de conditions et de charges.

1-11 Conclusion des protocoles transactionnels d'un montant inférieur ou égal à 12 000 euros.

1-12 Modification des règlements votés par le conseil départemental et s'inscrivant dans le périmètre prévu à l'article L.3211-2 du C.G.C.T

1-13 Décision sur la prise en charge, au réel, des frais de déplacements du personnel lorsque l'intérêt du service l'exige et dans le cadre exclusif de déplacements à l'étranger, et ce, pour une durée précisément déterminée.

## **II Contrats et conventions**

Approbation en toute matière, des conventions et des contrats de toute nature ainsi que leurs avenants, à conclure avec des tiers, (exception faite des contrats pour lesquels le Président a reçu délégation en application de l'article L 3221-11 du CGCT), y compris les actes contractuels :

- relatifs aux biens meubles ou immeubles.
- conclus avec des personnes publiques et portant sur des fonds de concours.
- se rapportant à des mises à disposition de personnels avec ou sans contrepartie financière.
- conclus en application des contrats de projet État/Région, en application de la convention pluridisciplinaire et pluriannuelle entre la Région et le Département et, en application du contrat pluriannuel d'objectifs avec l'Université François Rabelais. Les conventions cadres de ces trois dispositifs restent de la compétence du conseil départemental.

## **III Affaires financières**

3-1 Examen des demandes de remise gracieuse de dettes (à l'exception des remises de dettes relevant spécifiquement des pouvoirs propres du Président du conseil départemental) dans la limite des dispositions arrêtées par le conseil départemental, et des admissions en non-valeur au vu des demandes motivées du payeur départemental dans la limite des crédits ouverts à ce titre.

3-2 Levée des déchéances légales dans la limite des crédits disponibles.

3-3 Conclusion des contrats d'emprunt de nature obligataire (émissions obligataires et billets de trésorerie), ainsi que toute décision relative à leur gestion ultérieure, dans le cadre fixé par l'assemblée.

3-4 Réattribution de la garantie départementale dans le cadre de réaménagement d'emprunts préalablement garantis par le département sous réserve que cette procédure génère une réduction du risque.

3-5 Attribution à chaque cas d'espèce de la garantie départementale en matière d'emprunt ainsi que toutes modifications ultérieures, dans le cadre du montant de l'enveloppe et des règles définies par l'assemblée.

3-6 Décision visant à statuer sur le maintien de la garantie départementale en cas de cession de patrimoine par l'O.P.A.C. d'Indre-et-Loire lorsque le seuil de l'encours cumulé des prêts relatifs à ces cessions est supérieur à un pourcentage du potentiel financier de l'organisme (à terminaison des opérations), fixé par l'assemblée.

3-7 Modification du règlement financier qui rassemble les modalités d'application des instructions comptables et les règles organisationnelles de gestion budgétaire et comptable.

3-8 Affectation et désaffectation des opérations d'investissement ou de fonctionnement financées par des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement.

3-9 Décisions prises dans le cadre de la dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État, dans les conditions fixées à l'article L.1618-2 du CGCT.

#### **IV Délégations spécifiques par secteur de compétences**

##### **1. En matière de communication**

1-1 Modification de la durée de prise en charge des frais occasionnés par l'accueil et le transport de personnes étrangères au conseil départemental à l'occasion de manifestations initiées par le département lorsque cette durée liée à la durée de la manifestation elle-même pourra être dûment justifiée.

1-2 Approbation et modification de tous règlements de jeux et concours organisés par le conseil départemental, dans le respect des prérogatives légales des huissiers de justice.

##### **2. En matière d'aide sociale**

2-1 Habilitation à prendre toutes décisions utiles à l'affectation du crédit et RSA tant pour la mise en œuvre des actions d'insertion ou le paiement de l'allocation que pour la mise en place des moyens propres au fondement du dispositif.

2-2 Approbation du règlement et mise en œuvre en matière de subvention dans le cadre du plan EHPAD.

##### **3. En matière d'habitat**

Approbation de la liste annuelle des opérations programmées dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

##### **4. En matière économique**

Octroi de secours aux sinistrés victimes de calamités publiques et aides exceptionnelles aux agriculteurs en cas de crise agricole.

##### **5. En matière d'environnement et d'espaces naturels sensibles**

5-1 Approbation des choix d'aménagement et des plans de gestion.

5-2 Décision de recourir à la procédure de soumission au régime forestier des bois et forêts départementaux et approbation des plans d'aménagement correspondants, ainsi que toutes modifications s'y rapportant.

##### **6. En matière de voirie et de transports collectifs**

6-1 Décisions relevant des questions relatives à la voirie départementale telles que définies à la l'article L.3213-3 du CGCT.

6-2 Décisions en matière de rescindement d'immeubles en bordure des R.D. et d'attribution d'indemnités ou de subventions découlant de ces opérations.

6-3 Décision de prise en considération de la mise à l'étude de projets routiers conformément aux articles L.111-10 et L.111-11 du Code de l'Urbanisme, et approbation des conditions financières de mise en demeure.

6-4 Décision en matière d'emplacements réservés en application de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme et approbation des conditions financières de mise en demeure.

**Retour sommaire**



6-5 Lancement et suites à donner en matière d'enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique (y compris déclaration de projet), d'enquêtes parcellaires et d'enquêtes type "loi sur l'eau" en application des décisions de principe de l'assemblée délibérante et approbation des conditions financières des acquisitions nécessaires à la réalisation du projet (cette délégation concerne l'ensemble du domaine départemental y compris celui acquis par la TAENS).

6-6 Fixation de l'indemnité kilométrique versée aux familles dans le cadre des Transports Scolaires des Elèves et Etudiants en situation de Handicap (TSEEH).

6-7 Modification du-règlement départemental des Transports Scolaires des Elèves et Etudiants en situation de Handicap (TSEEH),

6-8 Approbation et modification du schéma directeur d'accessibilité des services de transports départementaux.

6-9 Modification des dossiers d'organisation relatifs :

- à l'établissement et l'entretien des bacs, passages d'eau et ouvrages d'art sur les routes départementales (DOEOA) (article L.3213-4 du CGCT)
- à l'entretien des chaussées (DOEC) (article L.131-7 du CGCT)

6-10 Modification du règlement de voirie (article R.131-11 du code de la voirie routière)

6-11 Modification du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) (article L.572-8 du code de l'environnement)

## **7. En matière d'éducation, de sports et de vie associative**

7-1 Répartition de la réserve de fonctionnement et des dotations affectées des collèges publics.

7-2 Répartition des subventions allouées aux collèges privés.

7-3 Examen des propositions des chefs d'établissements en matière de concession de logement et fixation du taux d'actualisation des prestations gratuites et des conditions financières afférentes aux concessions ou conventions d'occupation des logements dans un établissement scolaire.

7-4 Avis sur la désignation de la personnalité qualifiée lorsque le conseil d'administration du collège comprend une seule personnalité qualifiée et désignation de la seconde personnalité qualifiée lorsque le conseil d'administration du collège comprend deux personnalités qualifiées, en application de l'article R.421-15 du code de l'éducation

7-5 Approbation et modification des règlements relevant de la compétence du conseil départemental en matière de collèges, y compris le service annexe d'hébergement et le service d'internat.

7-6 Approbation et modification du règlement du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH).

7-7 Inscription des itinéraires de randonnées proposés par les communes au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

7-8 Inscription des Espaces, Sites et Itinéraires au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

## **8. En matière d'aménagement foncier**

8-1 Décision d'engagement d'une étude d'aménagement sur une ou plusieurs communes.

8-2 Décision relative à l'institution d'une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier.

8-3 Décision ordonnant une opération d'aménagement foncier et fixant son périmètre, hors opérations liées au passage d'un ouvrage public à caractère linéaire.

8-4 Décision portant demande d'attribution de l'emprise nécessaire à la modification des tracés des routes départementales en contrepartie des apports du département.

8-5 Pour les opérations liées au passage d'un ouvrage public à caractère linéaire :

**Retour sommaire**

- Décision, avec l'accord du maître de l'ouvrage, d'étendre le périmètre de l'aménagement foncier au-delà du périmètre perturbé par l'ouvrage
- Désignation, après avis de la commission départementale d'aménagement foncier, des communes sur lesquelles il y a lieu de constituer une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier.

### 9. Délégation pour avis

9-1 En matière de périmètre des schémas de secteur ou des schémas directeurs (articles L.173-1 à L.173-4 et R.173-1 du code de l'urbanisme)

9-2 En matière de projets relatifs aux documents d'urbanisme tels que les schémas de secteur et les schémas directeurs (articles L.141 à L.145-1 et R.141-1 à R.143-16 du code de l'urbanisme), les plans locaux d'urbanisme (articles L.151-1 à L.154-4 et R.151-1 à R.153-22 du code de l'urbanisme)

9-3 En matière de mutations domaniales avec une autre collectivité en vue de la réalisation d'une opération d'urbanisme (articles L.318-1 et L.318-2 du code de l'urbanisme) ou de tout autre document venant à s'y substituer en application de la loi du 13 décembre 2000.

9-4 En matière de plan de dégagement intéressant le domaine public et fixation de la contribution foncière éventuelle du Département pour la création de servitudes de visibilité), ou de tout autre document venant à s'y substituer en application de la loi du 13 décembre 2000.

9-5 En matière de classement, reclassement en application des articles L.123-2, L.123-3 et L.122-5 du Code de la voirie routière.

9-6 Sur le caractère de route exprès conféré à une route ou à une section de route existante ou à créer et sur la décision créant ou supprimant un point d'accès sur une route express en service (articles L.151-2 et L.151-4 du Code de la voirie routière).

9-7 Sur les projets du programme prévisionnel d'investissement relatif aux lycées et du schéma prévisionnel des formations.

9-8 Sur les projets de règlement local de publicité (article L.581-14-1 du code de l'environnement)

### **Votes :**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0


### **DELIBERATION**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter les délégations de compétences à la Commission permanente ainsi présentées.

.....  
 Acte exécutoire après transmission et publication, les actes de portée individuelle devant être notifiés.

L'original de ce document a été signé électroniquement



Signé électroniquement par : Boris  
 COURBARON  
 Date de signature : 19/10/2023  
 Qualité : COURBARON Boris









## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

DOSSIER N° 6

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023  
-----

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER de la présidence du Conseil départemental le 4 octobre 2023, après son élection au Sénat le 24 septembre 2023, et conformément aux dispositions de l'article L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental se réunit le mercredi 18 octobre 2023 à 18 h, en l'Hôtel du Département dans la salle Guillaume Louis.

**Sont présents :**

M. Jean-Gérard PAUMIER, MME Nadège ARNAULT, M. Patrick MICHAUD, MME Valérie GERVES, M. Judicaël OSMOND, MME Pascale DEVALLEE, M. Olivier LEBRETON, MME Sylvie GINER, M. Alain ANCEAU, MME Valérie JABOT, M. Etienne MARTEGOUTTE, MME Cécile CHEVILLARD, M. Cédric DE OLIVEIRA, MME Isabelle RAIMOND-PAVERO, M. Gérard DUBOIS, MME Jocelyne COCHIN, MME Geneviève GALLAND, M. Franck CHARTIER, MME Brigitte DUPUIS, MME Valérie TUROT, M. Brice DROINEAU, MME Barbara DARNET-MALAQUIN, M. Bruno FENET, MME Eloïse DRAPEAU, M. Laurent THIEUX, MME Agnès MONMARCHÉ-VOISINE, M. Rémi LEVEAU, MME Anne TRUET, M. Bernard DESROSIERS, MME Martine CHAIGNEAU, M. Franck GAGNAIRE, MME Sabrina HAMADI, M. François LAFOURCADE, MME Ursula VOGT

**Sont absents et excusés :**

M. Vincent LOUAULT a donné pouvoir à M. Jean-Gérard PAUMIER  
M. Henri ALFANDARI a donné pouvoir à MME Nadège ARNAULT  
MME Solenne MARCHAND a donné pouvoir à M. Bernard DESROSIERS  
M. Jean-Marie CARLES a donné pouvoir à MME Martine CHAIGNEAU

.....  
La séance est présidée par Madame Nadège ARNAULT, Présidente du Conseil départemental.  
.....

### DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (ID WD : 30006)

La présente délibération définit la délégation de compétences à la Présidente du Conseil départemental
--

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), je vous demande de bien vouloir me donner délégation pour la durée de mon mandat afin :

**I – Au titre de l'article L. 3211-2**

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- d'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Département ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

**Retour sommaire**

- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de fixer, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2 du CGCT, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Département à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du Département ;
- de conclure dans les limites des crédits d'emprunts votés par l'assemblée, les contrats d'emprunts intermédiaires bancaires (emprunts à long terme et contrats concernant la (les) ligne(s) de trésorerie), ainsi que toute décision relative à leur gestion ultérieure (qu'il s'agisse d'instruments de couverture ou de produits de financement) dans le périmètre suivant : consultations des établissements bancaires dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ; détermination des meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné ; passation des ordres pour effectuer l'opération arrêtée ; résiliation de l'offre arrêtée si besoin ; signature des contrats correspondants ; définition du type d'amortissement et mise en œuvre d'un différé d'amortissement ;
- d'autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions, un rapport d'information rendant compte au moment du vote du compte administratif, des subventions sollicitées et de l'état d'avancement de ces demandes ;
- de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Département, s'agissant des opérations qui ne font pas l'objet d'une délibération spécifique de validation de leur programme ;

## **II – Au titre de l'article L. 3221-10-1**

- d'intenter, au nom du Département, les actions en justice de toute nature ;
- de le défendre dans les actions de toute nature intentées contre lui, tant devant les juridictions administratives que judiciaires, (à l'exception toutefois de la défense sur les recours en cassation ou en appel formés par des tiers devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une procédure d'urgence), qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure d'urgence, d'une procédure de référé et des recours contre les ordonnances de référé d'urgence, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.
- d'interjeter appel, au nom du Département, de tout jugement ou ordonnance rendus tant par les juridictions administratives que judiciaires, et ce qu'elle que soit la nature du litige en cause.
- de signer tout pouvoir de représentation du Département à un avocat

## **III – Au titre de l'article L. 3221-11**

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

## **IV – Au titre de l'article L. 3221-12**

- d'acquérir ou de renoncer à l'acquisition d'un bien au profit de la commune d'implantation du site, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption des Espaces Naturels Sensibles.

## **V – Au titre de l'article L. 3221-12-1**

- de prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances.

#### **VI – Au titre de l'article L. 1413-1**

- de saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) des projets visés à l'article L.1413-1.

Je vous précise, comme le prévoient les articles L. 3211-2, L.3221-10-1, L. 3221-11, L.3221-12 et L. 3221-12-1 du CGCT, que je rendrai compte de l'exercice de l'ensemble des compétences ainsi déléguées à la Présidente du Conseil départemental.

#### **Votes :**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

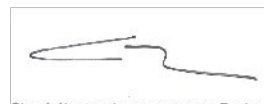
#### **DELIBERATION**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter les délégations de compétences à la Présidente du Conseil départementale ainsi présentées.

.....  
Acte exécutoire après transmission et publication, les actes de portée individuelle devant être notifiés.

L'original de ce document a été signé électroniquement



Signé électroniquement par : Boris  
COURBARON  
Date de signature : 19/10/2023  
Qualité : COURBARON Boris





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

DOSSIER N° 7

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023  
-----

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER de la présidence du Conseil départemental le 4 octobre 2023, après son élection au Sénat le 24 septembre 2023, et conformément aux dispositions de l'article L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental se réunit le mercredi 18 octobre 2023 à 18 h, en l'Hôtel du Département dans la salle Guillaume Louis.

**Sont présents :**

M. Jean-Gérard PAUMIER, MME Nadège ARNAULT, M. Patrick MICHAUD, MME Valérie GERVES, M. Judicaël OSMOND, MME Pascale DEVALLEE, M. Olivier LEBRETON, MME Sylvie GINER, M. Alain ANCEAU, MME Valérie JABOT, M. Etienne MARTEGOUTTE, MME Cécile CHEVILLARD, M. Cédric DE OLIVEIRA, MME Isabelle RAIMOND-PAVERO, M. Gérard DUBOIS, MME Jocelyne COCHIN, MME Geneviève GALLAND, M. Franck CHARTIER, MME Brigitte DUPUIS, MME Valérie TUROT, M. Brice DROINEAU, MME Barbara DARNET-MALAQUIN, M. Bruno FENET, MME Eloïse DRAPEAU, M. Laurent THIEUX, MME Agnès MONMARCHÉ-VOISINE, M. Rémi LEVEAU, MME Anne TRUET, M. Bernard DESROSIERS, MME Martine CHAIGNEAU, M. Franck GAGNAIRE, MME Sabrina HAMADI, M. François LAFOURCADE, MME Ursula VOGT

**Sont absents et excusés :**

M. Vincent LOUAULT a donné pouvoir à M. Jean-Gérard PAUMIER  
M. Henri ALFANDARI a donné pouvoir à MME Nadège ARNAULT  
MME Solenne MARCHAND a donné pouvoir à M. Bernard DESROSIERS  
M. Jean-Marie CARLES a donné pouvoir à MME Martine CHAIGNEAU

.....  
La séance est présidée par Madame Nadège ARNAULT, Présidente du Conseil départemental.  
.....

### DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR ESTER EN JUSTICE (ID WD : 30074)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande de bien vouloir me donner délégation pour la durée de mon mandat afin :

**I Au titre de l'article L. 3221-10-1**

d'intenter, au nom du département, les actions en justice de toute nature ;

- de le défendre dans les actions de toute nature intentées contre lui, tant devant les juridictions administratives que judiciaires, (à l'exception toutefois de la défense sur les recours en cassation ou en appel formés par des tiers devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une procédure d'urgence), qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure d'urgence, d'une procédure de référé et des recours contre les ordonnances de référé d'urgence, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.

**Retour sommaire**

- d'interjeter appel, au nom du département, de tout jugement ou ordonnance rendus tant par les juridictions administratives que judiciaires, ce qu'elle que soit la nature du litige en cause.
- de signer tout pouvoir de représentation du département à un avocat.

Je vous précise, comme le prévoit l'article L. 3221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, que je rendrai compte au Conseil départemental de l'exercice de la compétence ainsi déléguée.

**Votes :**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

*D'autoriser Madame la Présidente par délégation du Conseil départemental prise en application de l'article L. 3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :*

- d'intenter, au nom du département, les actions en justice de toute nature ;
- de le défendre dans les actions de toute nature intentées contre lui, tant devant les juridictions administratives que judiciaires, (à l'exception toutefois de la défense sur les recours en cassation ou en appel formés par des tiers devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une procédure d'urgence), qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure d'urgence, d'une procédure de référé et des recours contre les ordonnances de référé d'urgence, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action ;
- d'interjeter appel, au nom du département, de tout jugement ou ordonnance rendus tant par les juridictions administratives que judiciaires, ce qu'elle que soit la nature du litige en cause ;
- de signer tout pouvoir de représentation du département à un avocat.

.....  
Acte exécutoire après transmission et publication, les actes de portée individuelle devant être notifiés.  
L'original de ce document a été signé électroniquement



Signé électroniquement par : Boris  
COURBARON  
Date de signature : 19/10/2023  
Qualité : COURBARON Boris





Recueil consultable à la Direction des Archives Départementales, 6 rue des Ursulines, TOURS, en contactant le 02.47.60.88.88 ou en transmettant votre demande précise à cette adresse électronique : [archives@departement-touraine.fr](mailto:archives@departement-touraine.fr)

Tous droits de reproduction réservés

Pour Copie Conforme :

Le Directeur Général des Services  
Boris COURBARON

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'État.

Recueil publié le 19/10/2023

***Retour sommaire***